

# Petite Tunisie

## ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 4, Rue Al-Djazira. — TUNIS.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL  
La « Petite Tunisie » ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre.

## ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	» 40
Réclames.....	—	» 60
Chronique locale.....	—	1.50

Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Par suite de changement d'imprimerie, nous avançons de quelques jours la date à laquelle, toutes les années, la « Petite Tunisie » ne paraît qu'une fois par semaine, en raison des grandes chaleurs.

A partir de ce jour jusqu'au 30 septembre la « Petite Tunisie » ne paraîtra donc plus que **le vendredi de chaque semaine.**

Tunis le 7 Juin 1894

## Un brasseur d'affaires

C'est du sénateur de Constantine, M. Lesueur, associé de la *Compagnie du Port de Bizerte* que nous voulons parler.

Il paraîtrait, si nous en croyons les journaux de la métropole, que ce sénateur a fait adopter, en principe, par la commission des services maritimes postaux, un amendement au sujet de l'escale de Bizerte. La commission — qui n'a rien de sénatorial — s'est néanmoins réservée, sur la proposition du député d'Oran, M. Saint-Germain, d'entendre M. Hanotaux, ministre des Affaires Etrangères et notre Résident général.

Nombre de personnes se sont demandé à quel titre ce sénateur est allé devant une commission composée de députés exclusivement, faire l'article en faveur de l'escale de Bizerte et si cette intervention est bien désintéressée ?

Inutile d'ajouter que poser une telle question, c'est la résoudre.

Nous allons donc tâcher d'examiner le mobile qui a bien pu faire agir ce sénateur dont les Algériens disent, en parlant de lui, que c'est un brasseur d'affaires.

Depuis que M. Lesueur a eu le bonheur d'être élu sénateur de Constantine par deux voix de majorité, voilà tantôt sept ans, ce bonhomme dont la situation commerciale, à cette époque, loin d'être prospère, était, au contraire, assez précaire — M. Lesueur devait en effet près d'un million à la Banque de l'Algérie — s'est dit : « J'ai décroché la timbale, mais au prix de quels sacrifices, il faut donc aujourd'hui tâcher de se relever par tous les moyens possibles. »

C'est ainsi que depuis sept ans on a vu M. Lesueur courir à la recherche d'affaires où il y avait gros à gagner. De la Russie il se rend en Turquie, de la Turquie en Autriche et finalement tombe chez nous, en Tunisie, comme une bombe.

Il pelotta si bien M. Massicault, auquel il fit luire de si beaux boukoffas, que notre ancien ministre, sans prendre plus amples renseignements — M. Lesueur n'était-il pas sénateur ? — lui accorda la concession du port de Bizerte.

Le morceau était joli, aussi fallait-il voir la joie rayonner sur le visage de ce père, lorsqu'il eut en portefeuille le contrat dûment paraphé qui lui faisait gagner d'un seul coup près de cinq cent mille francs !

M. Lesueur, en malin qu'il est, ne se pressa pas pour rétrocéder l'affaire. Il

prit son temps, et comme il était entrepreneur du port de Philippeville, qu'il possédait un semblant de matériel, il commença — *piano, piano* — les travaux de ce « Toulon » de l'Afrique du nord. Au bout de quelque temps, voyant qu'il ne pouvait réussir tout seul à créer la société qu'il s'était proposé de fonder, il fit appel à ses anciens associés, MM. Hersent et Couvreur et c'est ainsi qu'un beau jour on apprit qu'une *Compagnie du Port de Bizerte*, dont faisait toujours partie M. Lesueur, allait continuer les travaux du port de cette ville. Et à partir de ce moment les travaux marchèrent rondement.

Nous ne reviendrons pas sur les avantages qui ont été faits à M. Lesueur et que nous avons déjà fait connaître au public, qu'il nous suffise de rappeler que la *Compagnie du Port de Bizerte* a des terrains en quantité à vendre et dont elle cherche, par tous les moyens possibles à se débarrasser dans les meilleures conditions. A cet effet, elle a fait une publicité énorme en France qui n'a servi — à rien.

Devant cet insuccès — qui est très sensible à la *Compagnie* en général et à M. Lesueur en particulier — elle essaie et fera tout son possible pour que les courriers de France, sinon tous — au moins un — fassent escale à Bizerte.

Et c'est M. Lesueur, qui a été chargé, d'aller porter la parole — lui sénateur — au sein d'une commission qui n'est composée, nous le répétons, que de députés.

Cette intervention de M. Lesueur laisse trop voir le bout de l'oreille.

Pour rien au monde, à sa place, nous n'aurions voulu nous mêler d'une affaire où nous aurions été directement en cause.

Car à qui servira l'escale de Bizerte, si ce n'est à cette compagnie qui cherche à vendre au mieux de ses intérêts tous les terrains qu'elle possède dans cette ville ?

Au surplus, il y a longtemps que le public est édifié sur la façon dont M. Lesueur comprend son mandat. Dans deux ans — si ce n'est avant — il lui montrera le cas qu'on fait de représentants semblables, dont l'intérêt général est le cadet des soucis.

« Envoyez-nous des colons, des capitaux », disait l'autre jour à Lyon M. Rouvier, Résident général de France à Tunis, au banquet offert par la Chambre de Commerce à l'occasion de l'Exposition coloniale.

Cet appel sera entendu par les colons. Encore faudrait-il que les colons pussent savoir ce qu'ils iront faire en Tunisie et comment ils y emploieront les capitaux, petits ou grands, dont ils peuvent disposer. Et il y en a des colons prêts à partir et aussi des capitaux disponibles, les uns emportant les autres. Il y a des uns et des autres qui ne savent où se porter et qui demeurent stériles ou maigrement productifs, faute de renseignements sûrs.

Il y a des colons, les correspondances multiples que nous recevons le prouvent. Il y a des capitaux, surtout de petits capitaux, le succès insolite de l'emprunt de la Ville de Paris, — couvert quatre-

vingt-dix-huit fois, — en est la démonstration claire. Mais, encore un coup, il ne suffit pas de le constater, il faut surtout guider cette émigration des individus et de l'argent. Or, nous cherchons vainement qui peut servir de guide dans la circonstance. Où est-il ce guide inconnu, cet avertisseur nécessaire ? Où habite-t-il ? Est-ce au ministère des Affaires Etrangères ? Essayez de vous adresser au quai d'Orsay. Vous y serez reçu avec la plus parfaite courtoisie ; mais si vous en tirez autre chose que des formules de politesse par écrit, vous viendrez nous le dire.

Est-ce au ministère des Colonies ? La Tunisie ne le regarde point et, il n'est pas mieux outillé, en ce qui concerne les pays qu'il administre.

Est-ce à Tunis, même ? Il y a un service de renseignements, c'est vrai, mais le malheur est que, d'abord, personne ne se doute de son existence, ce qui revient à dire qu'il n'existe pas, ensuite que malgré tout le bon vouloir de ceux qui le dirigent, les correspondances forcément écourtées, ne donnent que des indications volontairement vagues.

On voit l'embarras de ceux qui ont le désir sincère d'aller coloniser la Tunisie ou tout autre pays français d'outre-mer : ils sont dans l'impossibilité absolue de trouver à Paris, par exemple, un service de renseignements précis, sûrs et désintéressés. Il y a une lacune regrettable ; nous l'avons signalée à maintes reprises, aussi bien au ministère des Affaires Etrangères qu'au ministère des Colonies. Nous ne cessons d'éveiller leur attention sur ce point essentiel, convaincus que nous traduisons la pensée de tous ceux qui s'intéressent à l'essor de la colonisation française.

Il y a un effort à faire, quelque chose à créer ; ce ne sera ni coûteux ni difficile à organiser ; il suffit de le vouloir, dit notre excellent confrère la « Politique Coloniale » et notre ministre le voudra, mais pour ce faire, il devra commencer d'abord par remplacer M. Bourde dont les résultats jusqu'à ce jour sont des plus négatifs bien que son service nous coûte annuellement près de cent mille francs.

## LE DOCTEUR CONVERTI

à la Dépêche Tunisienne

Ce 5 juin 1894.

Monsieur le Rédacteur en chef de la « Petite Tunisie ».

Encore une fois, je vous prie d'insérer dans votre estimable journal ces lignes plus pour le public que pour la « Dépêche », vis-à-vis de laquelle le mieux est de manifester un haut dédain.

L'écritique fait voir jaune. De même la « Dépêche » voit les défauts chez les autres, et en se donnant de l'aplomb, elle croit à sa courtoisie, à son sérieux, même lorsqu'elle cherche à faire le mal. C'est un phénomène très commun. Mais je n'ai rien à répondre aux méchancetés du quotidien. Qu'il hurle à la lune. Les lecteurs sont fixés sur ce journal.

Je me demande ce que la médecine vient faire là où il y a simplement de la politique. Rien, pour des hommes vulgaires comme moi, beaucoup pour des hommes intelligents et sérieux, qui connaissent la stratégie et les bons principes de St-Ignace et qui cherchent le silence des individus provoqués, auxquels ils ne savent pas répondre.

Mais je me serais tu, si je n'avais à donner une explication au public, à propos du médecin ; d'autant plus que je n'ai jamais rien caché.

Ma chemise est propre, bien propre, et je souhaite qu'il en soit de même pour mes adversaires.

Je me suis inscrit à la faculté de médecine et chirurgie de l'Université de Naples l'année scolaire 1877-78. A la fin de décembre 1879 j'ai été expulsé de Naples comme membre de l'Association Internationale des Travailleurs ; une seconde fois expulsé au mois de juillet 1880, et en 1881 condamné à la surveillance de la police (*ammonito*), toujours comme internationaliste ; mais cependant je revenais à Naples continuer mes études ; seulement ces ennuis firent retarder mes cours : je terminais celui de la 5<sup>me</sup> année de médecine et chirurgie (doctorat) lorsque je fus condamné devant la cour d'assises de Florence à 22 mois de prison et à fr. 1400 d'amende, pour un manifeste de « l'Internationale », commémoratif de la Commune de Paris, et dus me sauver en France.

J'ai été autorisé d'exercer non pas pour empirisme, mais avec les titres dus à mes études de médecine (8 années) études qui sont aussi régulières que celles de mes confrères.

Un homme qui se respecte n'exerce pas une profession délicate qu'il n'a pas étudiée.

La « Dépêche » voit qu'il m'a fallu plus de temps à moi pour devenir médecin sans prétentions, qu'à elle de passer du sabre à la plume et avec quel imperturbable aplomb !

« Heureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux leur appartient. »

Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur en chef, de l'hospitalité que vous m'accordez dans votre estimable journal et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération.

Dr. CONVERTI

Il est vraiment scandaleux de voir la Chambre de Commerce laisser accaparer les expertises par le sieur Tessier, le secrétaire de celle-ci.

Nous demandons à M. Cambiaggio si les règlements sont faits pour être suivis à la lettre ou si on peut aussi impudemment en faire fi ?

Les Bizertins sont loin d'être satisfaits des agissements de leur contrôleur civil, M. le commandant Guénard, si nous en croyons les lettres qui nous sont adressées par des habitants des plus honorables et des non moins considérables de cette localité.

Il paraîtrait, d'après nos correspondants, que le contrôleur serait l'homme-lige de cette rapace *Compagnie du Port de Bizerte* dont il épouserait les querelles.

Il nous semble que le commandant Guénard n'a pas été envoyé à Bizerte pour faire les affaires d'une société privée mais pour être le représentant de la France. M. Guénard ne devrait pas l'oublier.

Comme on nous annonce l'envoi d'un dossier contre ce fonctionnaire, nous attendrons d'avoir en main les preuves des griefs qui sont reprochés à ce fonctionnaire pour parler plus amplement de lui.

M. MALIRAT

Directeur de la Propriété Foncière

Un Auvergnat — célibataire — qui frise la cinquantaine. Venu à Tunis pauvre comme Job. A trouvé, au milieu de ses occupations — nombreuses — et de ses loisirs variés d'économiser la forte somme pour faire élever pignon — et quel pignon? — sur rue — bien placée.

De mœurs austères, très austères, plus qu'austères. Médit journallement des gens qui vivent en concubinage. Ne peut même pas s'empêcher d'exprimer tout haut sa façon de penser sur le *délachement* des mœurs en Tunisie. C'est un saint homme qui ira tout droit en paradis et dont nous sollicitons, pour lui, de Sa Grandeur Monseigneur Combes, la meilleure place à côté de St. Ignace de Loyola.

Signes particuliers: Regard en dessous, fuyant. Aime peu la fréquentation de ses semblables.

(Seront continués).

LE CONSUL CUBISOL

Aux renseignements que nous avons déjà publiés concernant M. Cubisol, consul de France, de Belgique, de Danemark et autres lieux, nous croyons devoir, pour l'édification du public, accorder l'hospitalité de nos colonnes à une lettre qu'un de nos lecteurs nous adresse en nous informant qu'il tient à notre disposition les pièces justificatives.

A Monsieur le Rédacteur de la « Petite Tunisie »

C'est sans surprise que le public a dû lire, comme moi, vos articles concernant notre vice-consul de France à la Goulette.

Vous avez cependant oublié de dire qu'en certaines circonstances M. Cubisol joue le rôle (sans y prendre aucune part active) d'expert maritime pour le compte des Compagnies d'Assurances.

Un employé israélite du vice-consul de France ne possédant aucune qualité pour ce faire, opère à Tunis, pour le compte de celui-ci en présence d'un agent des douanes. Il estime les dommages causés sans même préalablement convoquer les parties intéressées. Il va sans dire que ce délégué de M. Cubisol opère à la tunisienne, sans aucun contrôle et sur la simple réquisition des représentants des Compagnies de transports;

Feuilleton de la Petite Tunisie

(4)

Le Flagrant Délit

— Mon cher commissaire, soutenez-moi, je vous en prie.

— Voyons, Malorné, voyons, du cœur ! — Ah ! il est de ces situations dans la vie...

— Vous avez trop préjugé de vos forces je l'avais bien prévu... Il en est temps encore : retournons nous en.

— Nous en retourner... comme des couards... Jamais !

Et son pas reprit de l'assurance. Ils arrivèrent devant le perron du pavillon à trois étages.

— Il y a de la lumière au premier, fit remarquer le commissaire de police.

— Oui... dans la chambre de ma femme, dit Malorné.

On s'engagea le plus doucement possible dans l'escalier éclairé par une lanterne japonaise ; mais, si peu de bruit que firent ces quatre personnes, elles en firent

puis il communique son rapport ? — Si on peut appeler cela un rapport — à M. Cubisol qui rédige ensuite le sien. Quelques semaines après, le destinataire des marchandises avariées reçoit généralement une offre de 10 à 18 0/0 du dommage subi. Et pour ce faire M. Cubisol reçoit de 30 à 35 pour l'opération faite par son employé.

M. Cubisol, consul de carrière, n'est-il réellement le droit de s'occuper de choses incompatibles avec sa fonction ?

C'est ce que je vous demande, M. le Rédacteur, en vous priant d'agréer avec mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé: X. . .

A notre avis M. Cubisol, vice-consul s'occupe de choses qu'il devrait laisser faire à d'autres. Nous soumettons ce cas à notre ministre qui rappellera certainement ce fonctionnaire à l'ordre. M. Cubisol est dans son tort.

Le Billet de la semaine

Pour les pauvres !

Tous mes concitoyens et concitoyennes savent qu'une Kermesse est en train de se préparer ; qu'une compagnie d'ouvriers est non moins en train de mettre la dernière main à sa pâte pour que tout soit prêt après demain dimanche.

Si j'en crois les indiscretions de ces dames, jamais Tunis n'aura vu Kermesse semblable. Cela ne m'étonne pas, présidée qu'elle est par notre digne et charmante Résidente, Madame Rouvier.

Cette Kermesse, il ne faudrait pas l'oublier, est faite dans le but de mettre un peu d'argent dans la caisse de cette Société française de Bienfaisance qui va, pour des motifs que nous ne connaissons pas, chaque jour en péril.

La situation de la Société de Bienfaisance était devenue tellement précaire que le sympathique docteur Bastide, prenant son courage à deux mains s'en fut un jour trouver notre honorable ministre lui exposer le cas et lui demander de lui prêter le jardin de la Résidence pour y organiser une Kermesse.

M. Rouvier accorda bien volontiers ce qu'on lui demandait du moment qu'il s'agissait de récolter de l'argent pour les malheureux.

Comme on s'y était pris un peu tard pour l'organisation de cette Kermesse, nous avons, quelques jours durant, douté de son succès, mais renseigné sur l'activité que déployaient Madame Rouvier et sa sœur Mademoiselle Achillopoulo, aujourd'hui le succès ne fait plus

cependant assez pour réveiller dans l'antichambre une petite soubrette qui sommeillait sur un divan. Elle se redressa subitement à l'aspect de ces quatre fantômes, et, sans perdre le Nord, en vint femme de chambre parisienne qu'elle était, elle se mit à crier à travers la porte :

— Madame, c'est monsieur ! D'un revers de main, Malorné l'écarta en lui disant :

— Veux-tu te taire ? petite effrontée ! Le commissaire frappa.

— Au nom de la loi, ouvrez ! Un silence profond se fit dans la chambre conjugale.

— Je connais ça, dit le commissaire.

— Faites une seconde sommation, murmura Malorné.

— Au nom de la loi !... Même silence, suivi d'un petit furetage.

— Ils ne veulent pas ouvrir, dit le commissaire.

— Je le vois bien, fit Malorné ; les misérables !

— Passez-moi votre clef.

— La voici... Et le commissaire de police, proterant la troisième sommation, introduisit la clef dans la serrure.

de doute pour personne, pas même pour nous.

C'est en foule, nous en avons l'intime conviction, que chacun, selon ses moyens, ira déposer son obole dans l'escalier des pauvres bougres qui crient famine.

Victor Hugo a dit : « Qui donne aux pauvres prête à Dieu », grand, espérons-nous, sera le nombre de ceux qui voudront être inscrits sur le grand livre de l'Eternel.

L. de Peyraud

RAPPORTS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE FAILLITE

L'Institut de droit international, qui vient de se réunir à Paris, s'est occupé, dans sa dernière séance, d'un projet élaboré dans lequel il a recommandé l'adoption, par voie de traités spéciaux, de règles concernant les rapports internationaux en matière de faillite.

En ce moment, le gouvernement de la Hollande se concerta avec les gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, du Portugal, de la Roumanie, de la Russie et de la Suisse, pour amener, en juin 1894, la réunion d'une conférence et provoquer une entente sur la grave question des faillites.

Voici le principe qu'a proposé l'Institut :

« La déclaration de faillite intervenue dans un des Etats contractants produit ses effets (sous les conditions ci-après) sur le territoire des autres Etats contractants.

« L'autorité compétente pour déclarer la faillite est celle du lieu où le débiteur a le siège principal de ses affaires, ou, à défaut d'un tel siège, celle du lieu de son domicile. »

L'Institut a voté aussi un article additionnel aux termes duquel l'autorité compétente pour déclarer la faillite des sociétés est celle du lieu où ces sociétés ont leur siège administratifs.

Un amendement adopté dit, en outre, que la faillite pourra être déclarée par l'autorité soit d'une succursale, soit d'une simple résidence; l'effet de cette faillite étant restreint au ressort de cette autorité. En cas de faillite prononcée dans un ou plusieurs pays, cette autorité sera dessaisie au profit de celle du siège principal.

Aux termes de ce vote, le principe absolu de l'unité de la faillite prononcée en premier lieu par le tribunal du siège principal. Ce principe recouvre son empire dans le cas où, après un jugement rendu par le tribunal de la succursale, le tribunal du siège principal vient à déclarer lui-même la faillite.

Les conditions exigées pour la déclaration de faillite, les effets de la faillite postérieurement au jugement déclaratif, les pouvoirs des administrateurs de la faillite, la vérification et l'admission des créances, la distribution de l'actif entre les créanciers, et, en général, tout ce qui concerne l'administration, la liquidation et les solutions de la faillite y compris le concordat entre le failli et ses créanciers et la réhabilitation du failli, seront réglés par la loi de l'Etat où la faillite a été déclarée. La question de savoir quelle est la loi qui régit les droits de préférence et l'ordre dans lequel ils s'exercent, et la question de la loi à observer quant aux

Puis se penchant à l'oreille de Malorné. — Le verrou est mis, lui dit-il.

— Gueux de Palmerin, fit Malorné. Le commissaire :

— Pour la dernière fois, ouvrez ou nous enfonçons la porte !

A ce même instant Malorné s'affaisait sur ses genoux.

Oh, qu'il est dur de se venger, balbutia-t-il.

— Je vous l'avais bien dit, répliqua le commissaire, vous n'avez pas la force d'âme nécessaire... Mais il est trop tard. En avant.

La porte céda.

Quelque chose comme un sourd gémissement se fit entendre dans la chambre violée.

Le mari recouvra une partie de son énergie au spectacle qui s'offrit à ses yeux.

Sa femme, enveloppée dans un vêtement d'air tissé, de la plus coquette immodestie s'était précipitée hors de sa couche. Ses pieds étaient nus. Le nu éclatait de toutes parts, le nu et le rose. Ses cheveux flottaient, immenses et blonds. Ainsi dé faite, Mme Malorné était une adorable petite créature sur laquelle les deux agents

formés de la réalisation des biens sont réservés.

La déclaration de faillite ne peut donner lieu à des actes d'exécution proprement dits sur le territoire d'un autre Etat que celui où elle a été prononcée, sans y avoir été revêtue de l'exequatur donné par l'autorité que la loi locale désignera ; la même règle s'applique, en général, à tout les jugements provoqués par la faillite.

La déclaration de faillite, ainsi que les actes qui la concernent, et dont la publication est prescrite par les lois de l'Etat où la faillite a été déclarée, seront rendus publics dans les autres Etats contractants.

Les règles concernant la faillite sont légalement applicables aux liquidations judiciaires, concordats préventifs, sursis de paiement et autres institutions analogues, introduites par les lois des Etats contractants dans le but d'éviter les déclarations de faillite.

Les solutions adoptées par l'Institut de droit international ont une importance particulière : elles seront très probablement le point de départ des travaux de la future conférence. X...

Echos Tunisiens

Les vendeuses de la Kermesse

Les kiosques et baraques de la Kermesse ont été repartis de la manière suivante :

**Fleurs :** Mme et Mlle Cambiaggio, Mme Cesana, Mlle Riva (Amélie).

**Tabacs :** Mmes Fabry, Spire, Eygenchenk et Goiran.

**Bazar arabe :** Mmes Machuel, Croisy, Delmas et Vinciguerra.

**Poterie de Nabeul :** Mmes Bertholon et Chauvin ; Mmes et Mlles Masselot, Kœly et Fermé.

**Epicerie :** Mmes Abria, Visconti, Aldebert, Rebillet.

**Jouets :** Mmes Richard, Dumas, Ferrière et Reynault ; Mlle Aublin.

**Fleurs :** Mmes E. Valensi, Piétri et Grégoire ; Mlles Valensi, G. Grégoire et Cardoso.

**Tabacs :** Mmes Ducroquet, Louin, Dejeanne et Jacques.

**Parfumerie :** Mme et Mlle Baudat, Mlles A. Riva, Cujotopoulo et Mme Macwitch.

**Photographie :** Mmes Berge, Baldauff et Loir.

**Café arabe :** Mme Raymond Valensi ; Mlles Cardoso (Amélie), Valensi (Frida), Grégoire (Elise).

**Bazar universel :** Mmes Fedriani, Bonan et Dinguirard.

**Librairie-Papeterie :** Mmes, Nicot, Baudot et Henry.

**Buffet :** Mme Rouvier, Mlle Achillopoulo, Mmes Grimault, de Labonne, Beau, Servonnet, Arnoult, Mlle Guyon-Vernier.

Mandat d'amener

Un mandat d'amener a été lancé contre le commissaire-gargotier Gide.

Il paraîtrait que le passif connu à ce jour atteindrait la somme respectable de 25.000 francs et tous les créanciers ne se sont pas encore fait connaître.

Zuze un peu mon bon ! S'ils exhibent leurs petits papiers !

en bourgeois jetaient à la dérobée des regards d'amateur. Type de la Parisienne perverse et ensorcelante, on eût dit la statue de l'Adultère, ébauchée par Clodion et finie par Pradier.

— Qui êtes-vous, messieurs, demanda-t-elle au commissaire.

Celui-ci eut un frisson d'admiration en voyant presque sous son nez un bout d'épaupe rose et satinée.

— Madame, ne craignez rien, balbutia-t-il.

— Que me voulez-vous ?

— Je suis commissaire de police.

— Eh ! qu'est-ce que ça me fait ?... On ne réveille pas ainsi une femme pendant la nuit !

— Vous voyez bien que si, répliqua le commissaire qui reprenait de l'assurance.

— Enfin, qui vous amène ?

— Madame, vous n'êtes pas seul ici ; dites-nous où est votre complice.

— Mon complice, monsieur, que signifie...

— Où est Palmérin ? rugit Malorné qui avait gardé le silence jusqu'alors. La femme regarda à peine Malorné, elle n'était préoccupée que du commissaire de police.

Demander dans tous les Cafés

# L'ÉLIXIR JEMANNE D'ARC la liqueur digestive par excellence

Dépositaire pour toute la Tunisie. M. VIGUIER, Avenue de la Marine

## Le Comte Landon

M. le comte Landon de Longeville dont nous avons annoncé dernièrement la prochaine arrivée à Tunis est dans nos murs depuis mercredi soir.

## Hamman-el-Lif

Nous avons reçu des plaintes nombreuses au sujet de l'état d'abandon dans lequel est laissé le cimetière chrétien de cette localité, mais jamais nous n'aurions pu croire à un tel délaissement de ce repos de morts.

Si nous en voulions à M. Valensi, nous n'irions pas jusqu'à souhaiter qu'il soit enterré après sa mort en ce lieu !

Allons, M. le chef de bureau des Communes, si vous le voulez, Hamman-el-Lif aura demain son cimetière comme il doit l'être, et vous le voudrez certainement.

## Le C. A. F.

La section tunisienne du Club Alpin français, comprenant une soixantaine de personnes, devait faire, dimanche, l'excursion du Bou-Loreine.

Elle n'a fait que celle du casino d'Hamman-el-Lif où un plantureux déjeuner, arrosé des meilleurs crus l'attendait.

Parmi les excursionnistes on remarquait Mmes Proust, Cambiaggio, Spire, Servonnet, de Labonne, Bernard, Baldauff, Gueydan, de Fages de Latour, Fermé, Beau, Miles Guyon - Vernier, Fermé, etc.

## Requête à la Cie du B.-G.

Le public serait infiniment reconnaissant à la Cie du Bône-Guelma de vouloir bien mettre en vigueur son horaire d'été, sur la ligne d'Hamman-el-Lif à partir du dimanche 15 juin date de l'ouverture du Casino des bains de cette station balnéaire.

Nous sommes certain que si l'honorable ingénieur en chef du Bône Guelma peut faire droit à la présente requête, il le fera volontier.

## Tous au Dahomey

Tel est le nom de l'établissement que recommandons à nos lecteurs.

Le grand établissement au Dahomey situé 6, rue Al-Djazira et rue d'Allemagne, près le Théâtre, vient d'ouvrir son Jardin-Restaurant.

Sans crainte d'être contredit nous affirmons que pas un endroit semblable n'existe à Tunis ou l'on peut, tout en ayant une excellente cuisine, jouir d'un air frais sous de grands arbres couverts de verdure.

Y aller une fois c'est y retourner !

## HAMMAM-EL-LIF

L'ouverture du Casino aura lieu Dimanche, 17 Juin.

Un train partira de cette localité pour Tunis à minuit.

## Chronique Théâtrale

Toujours grande affluence au « Politéama Tunisino » ; c'est que MM. Herbin et Aprea savent mener leur barque. Chaque soir le programme varie. Les comédies de « Pulcinella » (M. Petit) sont désopilantes au possible. On y rencontre des traits d'humour et des sous-entendus spirituels. Aussi les spectateurs prodiguent-ils à

— Je ne comprends rien à vos paroles, monsieur, lui dit-elle.

— Mais moi, répliqua-t-il, je comprends beaucoup au désordre de cette pièce, à ces deux oreillers, à ces draps trainants, à ces chaises renversées... Encore une fois madame, votre complice... il doit être ici.

— Je vous affirme que je suis parfaitement seule, répondit Mme Malorné.

— Nous allons bien voir...

Et le commissaire se mit à chercher par l'appartement : il ouvrit les placards, il fouilla le cabinet de toilette...

Malorné cherchait de son côté.

Tout à coup la fenêtre ouverte attira son attention. Elle attira également celle du commissaire.

Lés deux hommes échangèrent un regard. C'était par là évidemment que Palmérin avait dû prendre la fuite. Un treillage extérieur avait facilité sa descente dans le jardin. Palmérin ne pouvait être loin encore. Aussitôt le commissaire de police alla à ses deux agents et leur donna des ordres à voix basse.

Que se passa-t-il alors dans l'esprit de Malorné ?

Un mouvement irrésistible le poussa vers la fenêtre.

M. Petit cet intelligent comédien, et fin diseur, toutes leurs sympathies. Les ballets fantastiques de M. Herbin obtiennent sans cesse le plus vif succès. A citer *Il mostro d'Argento* qui n'a jamais lassé le public tunisien malgré six ou sept représentations consécutives.

Les *Vivandières* et *Georgina* sont également fort applaudis.

Les danseuses de la troupe sont comme nous l'avons déjà dit bien exercées et connaissent parfaitement leur métier. Ce ne sont pas des sauteuses d'occasion, à en juger par les applaudissements qui les accueillent dès leur apparition sur scène.

En somme, le « Politéama Tunisino » offre des distractions. Au public tunisien de faciliter la tâche des sympathiques directeurs, MM Herbin et Aprea.

Etude de M. ABÉASSI, avocat-défenseur à Tunis.

## ERRATUM

Dans l'insertion légale de la vente aux enchères publiques, sur licitation, d'une ferme située à la Choutrana, parue dans le dernier numéro de notre journal lire à la 23me ligne de la 4me colonne « la moitié *divise* d'une construction arabe » au lieu de « la moitié *indivise* » comme cela avait été imprimé par erreur.

M. Bridet, artiste-peintre, ancien secrétaire de l'Exposition Artistique est prié de faire connaître son adresse à M. Papayanni, propriétaire du restaurant d'Athènes, pour affaire qui le concerne.

## AVIS

Le mercredi 27 juin 1894, à 8 heures du matin, dans la salle des adjudications de la direction générale des Finances, il sera procédé à la vente aux enchères de diverses rentes d'enzel grevant des immeubles sis dans la ville de Tunis.

S'adresser pour tous renseignements au bureau des Domaines, rue d'Autriche, 16.

## AVIS

M. BERTIER, chargé de la gestion des immeubles dont les loyers sont saisis par la municipalité de Tunis, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il met en location pour le Raslam un choix considérable d'appartements, magasins, boutiques, écuries et remises situées dans différents quartiers de la ville.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M. BERTIER, Recette municipale, ou 12, rue de Paris.

## Gerance d'immeubles

Conditions très avantageuses

S'adresser à M. BERTIER, 12, rue de Paris. Excellentes références.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

## Pelleterie et Plumes

M. BLANC Naturaliste, 16, rue Al-Djazira. Préparation de toutes sortes d'animaux.

Messieurs les propriétaires qui ont des vins à vendre peuvent faire leurs offres à M. Dury, bureau de la Petite Tunisie, Tunis.

Il s'y pencha. L'obscurité empêchait de rien distinguer dans le jardin.

— Palmérin ! appela-t-il, Palmérin ! Palmerin se garda bien de répondre, mais on l'entendit courir à travers les branches.

Et Malorné continuait de crier :

— Palmérin !... pas par là... à droite ! Puis lui jetant une clef :

— Tiens, voilà la clef de la petite porte... Fuis, Palmérin !

Charles MONSELET.

GUÉRISON assurée des catarrhes vésicaux, écoulements anciens et récents, Urétrite, Cystite, Gravelle, incontinence d'urine (deux sexes) par les SAVONULES MEXICAINS. Dépôt principal : Pharm. GAGLIARDO à Tunis, le flacon 3 fr., par poste 3.30

## Gordonnerie Toulousaine

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres 33, Rue Al-Djazira 33. - TUNIS

## C<sup>ie</sup> G<sup>le</sup> Transatlantique

6, Rue Auber, Paris

Les actionnaires de la Compagnie Générale Transatlantique se sont réunis en Assemblée générale le 30 mai dernier, sous la présidence de M. Eug. Pereire, Président du Conseil d'administration.

Les recettes de toute nature pour l'exercice 1893, étant de 57,829,318 fr. 68, et les dépenses de 50,039,750 fr. 47. L'excédent des recettes sur les dépenses est de 7,789,568,21.

Au 31 décembre dernier, la compagnie possédait 66 paquebots représentant 17,618 tonneaux de jauge brute et 175,150 chevaux vapeur.

La somme mise en réserve pour l'amortissement étant au 31 décembre 1893 de 50,244,141 fr. 86. Il en résulte qu'il avait été amorti, à la même époque, par tonneau, 284 fr. 48.

Il ne reste plus à amortir sur les coques que 70,411, 213 fr., soit 398 fr. 67, par tonneau.

Ce chiffre est modéré, si l'on considère que la Flotte se compose de navires munis des appareils les plus perfectionnés et satisfaisant aux clauses des cahiers des charges.

Après les explications qui lui ont été données, l'assemblée des actionnaires a approuvé à l'unanimité les comptes présentés par le conseil d'administration et fixé le dividende à 20 fr. par action, le surplus des bénéfices nets devant constituer une réserve spéciale.

Il a été procédé ensuite à la réélection de MM. Halfon et Gautreau, administrateurs sortants et à la nomination de M. le général Lambert, en remplacement de M. le marquis de Mornay, administrateur décédé.

Sur la proposition d'un actionnaire, l'assemblée a émis à l'unanimité un vote de confiance et de remerciement pour le conseil d'administration.

## MAISON MEUBLÉE

Rue de Grèce - TUNIS

derrière la Résidence

Appartements et chambres meublées à louer au mois, à la quinzaine, à la huitaine et à la journée depuis 15,25, et 30 Fr. par mois.

## GRAND

## Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI

4 Rue de l'Eglise

GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS (authentique) de provenance directe

Prix : 1 fr. 50 le litre

On porte à domicile.

## CAVES CÉLESTIN

CIBIAL & Cie

Commission-Exportation

TUNIS, rue de la Sebkhah, 5

Service rapide à domicile

## MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

38, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires : 69, rue de la Kasbah, et 12, rue Kachachine,

## P. PERRIN

## Boucherie Lyonnaise

28, rue d'Italie, Tunis.

la plus ancienne boucherie française

Arrivages toutes les semaines

BOEUFS ET VEAUX DE FRANCE

## DOMAINE POTIN

## CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt : près de la gare française

VIN ROUGE

Vin blanc, eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C<sup>ie</sup> Bureaux : à l'entrepôt du Domaine, rue de Portugal.

A LOUER Maison de plusieurs pièces aux environs de la Kasbah. S'adresser à M. Bouchoucha, 19, cité Scamama, rue de la Kasbah.

## C<sup>ie</sup> G<sup>le</sup> Transatlantique

6, Rue Auber, Paris

Les actionnaires de la Compagnie Générale Transatlantique réunis en Assemblée générale ordinaire le 30 mai dernier ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1893 et fixé à 20 fr. le dividende. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été payé le 1er janvier dernier, il sera distribué 7 fr. 50 à partir du 1er juillet.

Les recettes de toute nature ont été de 57,829,318,68 et les dépenses de 50,039,750,47

L'excédent des recettes sur les dépenses est donc de 7,789,568,21

Le rapport de la dépense à la recette avait été en 1892 de 87 77 0/0 ; il est en 1893 de 87 53 0/0, et, sans y comprendre le service des emprunts et des assurances, il est de 74 0/0, chiffre tout à fait normal.

Le montant des amortissements depuis l'origine de la Société qui était au 31 décembre 1892 de 94,714,617,21 s'élevé au 31 décembre 1893 à 100,395,208,23

La flotte qui est en parfait état d'entretien a été augmentée de la « Navarre » destinée aux lignes des Antilles et du remorqueur « Titan » qui remplace la « République ». Elle se compose actuellement de 66 paquebots jaugeant ensemble 176,618 tonneaux et développant une puissance de 175,150 chevaux.

L'âge moyen des paquebots est de 11 ans.

Après avoir déduit du coût primitif la valeur de la Flotte à l'état vieux, soit 15 0/0, ainsi que le mobilier et les accessoires de coque amortis séparément par le compte d'exploitation, la valeur initiale nette des coques, machines et chaudières s'élevait à 120.655.354.86

soit par tonneau. 683.45

La somme mise en réserve pour l'amortissement étant au 31 décembre 1893 de 50.244.141.86

Il résulte qu'il avait été amorti à la même époque par tonneau 284.48

On en conclut qu'il n'y a plus à amortir sur les sur les coques, machines et chaudières que 70.411.213

Soit par tonneau 398.67

Le Conseil a annoncé qu'il suivait avec le plus grand soin les travaux du Parlement pour l'étude des contrats postaux de l'Algérie et de la Tunisie dont le terme arrive le 1er Juillet 1895.

Après avoir entendu les explications très complètes qui lui ont été données, l'Assemblée a reconnu que des efforts considérables avaient été faits depuis près de vingt ans pour développer les affaires de la Compagnie : elle a exprimé par acclamation son entière confiance dans le Conseil d'Administration et lui a voté de chaleureux remerciements pour son dévouement aux intérêts sociaux.

## TEINTURERIE PARISIENNE

17, Avenue de Paris, Tunis

NETTOYAGES et APPRÊTS

Blanchiment de Flanelles

Spécialité de Nettoyage à sec

L. DAVIN FILS

## Hygiène de la Toilette

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponine Le Beuf son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des chevaux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr. Dans toutes les pharmacies.

SE DEFIER DES CONTREFAÇONS

Dépôt : Pharmacie Née

## Maison V<sup>ve</sup> G. BARBERA

Marchand-Tailleur civil et militaire

Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés de la saison, pour complets sur mesure.

CHAPEAUX, CHEMISES, CRAVATES, etc. PRIX MODÉRÉS

Le Gerant: Em. LACROIX

TUNIS. Imp. Omessa, 18 rue d'Espagne

**LIGNE DE TUNIS A HAMMAM-EL-LIF**

Horaires du printemps à partir du 16 Avril

ALLER	TUNIS.....	Départ.	6	11.15	2.15	4.15	5.5
	HAMMAM EL-LIF.....	Arrivée.	6.30	11.45	2.45	4.45	6.5
RETOUR	HAMMAM-EL-LIF.....	Départ.	7.00	1.15	3.15	5.00	6.5
	TUNIS.....	Arrivée.	7.30	1.45	3.45	5.30	7.0

**BANQUE DE TUNISIE**

Société anonyme

CAPITAL 8 MILLIONS de francs  
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. --  
Avances sur prêts, sur marchandises et  
sur hypothèques immobilières ou mariti-  
mes. -- Dépôts à vues et à échéances fixes  
Garde de titres. -- Paiement et escompte  
de coupons-Reports. -- Ordres de bourse  
au comptant et à terme sur tous les mar-  
chés Européens. -- Emission de chèques et  
de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 15 Millions entièrement versés  
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande.  
Escompte, Recouvrement, Avances sur  
titres et marchandises, Chèques et let-  
tres de crédit sur tous pays. Encaisse-  
ment de coupons. Ventes, Achats sur  
garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds  
3 0/0. — Bons de caisse : Bons à un  
an et deux ans, 3 0/0 ; Bons à trois  
ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; Bon à  
cinq ans, 4 0/0.

**A LOUER** à Maxula-Radès, une  
superbe maison avec  
premier étage, pouvant servir pour hôtel-  
restaurant. — Prix modéré.

S'adresser : au bureau du journal.

**UNE DAME VEUVE** de haute fa-  
mille, par-  
lant plusieurs langues voudrait trouver  
une position, soit comme interprète dans  
un hôtel ou dans une famille, ou même  
chez monsieur seul.  
S'adresser au Bureau du journal.

**Épicerie et Comestibles**

GROS ET DÉTAIL

**Doura Frères**

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières ; Succursale : Avenue Bab-Djedid, 48

TUNIS

Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, se-  
moules et farines, pommes de terre, pétrole.

**LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES**  
Cognac marque DOURA FRÈRES

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballage  
rendues en gare.

La maison livre à des prix défiant toute concurrence.

**FER QUINA BISLERI**

VOLETE LA SALUTE ? ?

LIQUEUR

VOLETE DIGERIR BENE ? ?



Stomachique Reconstituante  
de Felice BISLERI  
MILAN  
Boisson agréable avec l'eau de  
Seltz et Soda. Se boit préféra-  
blement avant le repas et à l'heure  
du Vermouth.

L'EAU

de la R. Sorgente Angelica de  
NOCERA UMBRA, légère, gazeu-  
se, alcaline, certifiée pure, répu-  
tée et déclarées par les principa-  
les célébrités médicales la reine  
des eaux de table.



CONCESSIONARIO  
MILANO

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker — TUNI

**AUX ARMES DE S<sup>T</sup>-ETIENNE**

C. BOURY

TUNIS — Rue Al-Djazira, 25

**SUCCURSALES AU KEF ET A SFA X**

Armes de Chasse et de Tir — Location d'Armes — Cartouches chargées  
Douilles, Plombs et Articles de Chasse — Sabres, Epées, Eperons.

ATELIER DE RÉPARATIONS

Dépôt de Mèches à Mine — Dépôt de Poudres de Chasse et de Mine de l'Etat

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**

AMÉYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits  
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers  
Maison de gros et de détail

**CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE**

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de  
marchandises. — Avances sur récoltes  
— Garde de titres. — Reports. — Paiement  
et escompte de coupons. — Ordres de bourse  
au comptant et à termes  
— Dépôts à vue et à échéances fixes —  
Encaissements et recouvrements. —  
Emissions. — Souscriptions. — Chèques  
et lettres de crédit.

**FABRICATION FRANÇAISE**

de serrures et combinaisons

**Pour COFFRES-FORTS**

simples ou incombustibles

FORESTIER FRÈRES (Valnes).

Seul dépositaire pour la Tunisie

A. MODIGLIANI, 4, avenue de  
France (Passage de Tunis).

Demandez partout

**"L'APÉRITIF BELLOT"**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

**Au Cadran Universel**

CHARLES KLOTH

TUNIS — 17, avenue de France, 17 — TUNIS

Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.

Manufacture de carreaux de Faïence  
Fourmaintraux-Tourquin

à DESVRES (Pas-de-Calais)

**CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS**

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul CAILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

**Messageries Françaises**

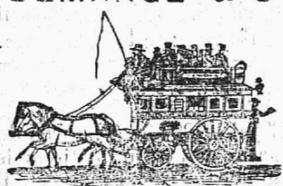
DEMANGE & C<sup>o</sup>

Service quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie



Départ de Tunis et de Soussse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Soussse au Café du Commerce.

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

**MARBRES BRUTS et OUVRÉS**

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX  
Avez-vous des Cheveux gris ?  
Avez-vous des Pellicules ?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou  
tombent-ils ?  
SI OUI  
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la  
couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des  
Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régéné-  
rateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente  
toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.  
— Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.  
Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS  
Env. f<sup>o</sup> sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

FABRIQUE DE CONFISERIE SUISSE

**J. F. DESHUSSES**

A Versoix, près de Genève (SUISSE)

Maison fondée en 1852

PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR

et diplômes d'honneur

Agent général pour la Tunisie :

A. MODIGLIANI, Avenue de Fran-

ce, 4, (Passage de Tunis).

Matériel neuf et d'occasion

**A. PETOLAT, à Dijon**

FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La Maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis  
courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATÉRIEL  
et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la Gare Française, à Tunis.

**PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

MAISON PRINCIPALE

9, avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23<sup>a</sup>, rue Al-Djazira (ancien local). — TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques  
de quelque nature qu'ils soient (repro-  
duction, agrandissement, travaux en ville et à  
la campagne) à des prix très modérés

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et ap-  
pareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compa-  
gnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en cos-  
um de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Départs de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Soussse.
Mardi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Mercredi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Jeudi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Soussse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.